

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à Lyon, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à PARIS, chez MM. LÉZOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIGRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du Peuple Souverain, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

Trois mois	6 fr. 50 c.
Six mois	12 fr. 50 c.
Un an	24 fr. 50 c.

Lyon, 12 21 40

Annances, 25 c.—Réclamations, 40 c.

Sommaire.

Bleu et blanc. — Honnêtes gens et canaille. — Les socialistes et les industriels. — Prédiction du Citoyen Châteaubriand. — Club central démocratique. — Correspondance particulière du Peuple Souverain. — Assemblée nationale, suite et fin de la séance du 20 juillet. — Commission du travail, séance du 2 juillet. — Chronique locale. — Départements. — Espagne, Allemagne, Angleterre. — Nouvelles diverses.

Lyon, le 23 juillet 1848.

Bleu et blanc.

A l'exemple du petit Thiers, chef de file de la phalange réactionnaire, le *Courrier de Lyon* tombe sus au citoyen Proudhon et ne peut lui pardonner d'avoir dit que la propriété est un vol. Nous concevons que cette idée est un peu dure à digérer pour les estomacs de ces gens dont la fortune ne provient pas toujours d'une source bien pure; de ces hommes qui se sont enrichis de fonds secrets et des tripots honteux de la Bourse; qui, au reçu d'une dépêche télégraphique importante, vendaient ou achetaient des fonds, selon qu'ils dussent baisser ou hausser quand la nouvelle, qu'ils tenaient secrète pendant vingt-quatre heures, serait officiellement annoncée à la maison de jeu du haut étage. Personne n'a encore oublié le tour de passe-passe du citoyen Thiers, quand le télégraphe lui annonça la dépréciation des fonds espagnols. Nous citons ce fait entre mille; si nous voulions écraser nos hommes d'Etat du dernier règne, nous en aurions bien d'autres à leur jeter à la face.

Suivant le *Courrier*, Proudhon, en demandant la consécration du droit au travail, a voulu détruire la propriété et arriver par là au communisme. Le *Courrier* ignore-t-il donc que le communisme n'a pas de plus rude adversaire que Proudhon? Il faut croire que les rédacteurs de ce journal-borne n'ont pas lu les brochures de Proudhon contre le communisme, car ils auraient vu combien est grande son antipathie pour les doctrines qui tendent à amener la communauté.

Ce que Proudhon, d'accord en ce point avec les socialistes, a voulu en réclamant le principe du droit au travail, ce que nous voulons nous mêmes, ce que veulent tous les hommes ennemis de l'égoïsme, c'est l'abolition de l'exploitation inique de l'homme par l'homme, c'est le bien-être général qui doit être la suite de cette mesure.

Ainsi que vous le dites vous-mêmes, citoyens du *Courrier*, le principe du droit au travail n'implique pas la nécessité d'en donner quand même; mais il comporte en lui-même l'obligation d'assurer à tout ouvrier un travail en rapport avec ses qualités morales et physiques, en consultant l'aptitude particulière et la vocation librement déterminée. C'est en agissant de la sorte que, selon vous, on porte atteinte à la propriété; c'est une erreur: on la transporte et voilà tout; de particulière qu'elle est on la rend générale et applicable à tous. Voilà ce que vous ne voulez pas comprendre, vous autres routiniers, qui combattez l'association. Semblables à l'huître qui vit et meurt collée au rocher qui l'a vue naître, vous vous cramponnez au vieux monde, vous vous encroûtez dans l'ornière d'un passé qui ne peut plus être; et c'est parce que nous voulons vous entraîner malgré vous à notre suite, que nous allons si lentement dans la voie du progrès et qu'il nous faudra plus de temps pour arriver à la régénération sociale, objet de nos desirs.

Vous avouez bien pourtant, dans votre naïveté touchante, que tout individu a le droit de devenir industriel, commerçant, propriétaire, mais par le *laissez faire* et le *laissez passer*, en d'autres termes avec l'impossibilité de le devenir; car, pour se procurer des instruments de travail, il lui faut des capitaux. Et s'il n'en a pas, la liberté est illusoire. Elle ressemblerait beaucoup, cette liberté, à la permission que l'on donnerait à un homme perclus et paralytique de manger la soupe, mais sans l'aider à la porter à sa bouche. Ce serait le supplice de Tantale,

voyant l'eau sans pouvoir boire; ou bien encore, ce serait le rôle ridicule des Danaïdes cherchant vainement à remplir d'eau un tonneau percé des deux côtés.

L'ouvrier tentera-t-il, avec ses seules ressources, de devenir ce que vous lui reconnaissez le droit d'être: négociant, industriel? Mais vous l'écraserez immédiatement, hauts et puissants seigneurs. Votre concurrence le tuera; peu vous importe de sacrifier quelques sacs d'écus pour arriver à ce résultat, n'en avez-vous pas assez? Et c'est ainsi que vous entendez la liberté! Pour arriver à un résultat possible, pour paralyser ou neutraliser l'effet de cette concurrence redoutable de la richesse, il n'y a qu'un moyen et un seul. Le voici:

L'Etat doit encourager, protéger, soutenir toutes les associations sérieuses d'ouvriers; il doit leur avancer gratuitement les capitaux, non pas en espèces métalliques mais en papier-monnaie, en *billets de banque du travail*. En d'autres termes, l'Etat doit reconnaître par écrit l'existence des produits fabriqués par les associations, et cette reconnaissance doit avoir cours forcé dans le commerce et même dans le détail; ce billet doit avoir autant de valeur que l'acte notarié reconnaissant la propriété d'une terre, d'une maison, etc., que le morceau de métal, d'argent ou d'or monnayé.

La société étant ainsi organisée, l'association reposant sur des bases aussi solides, nous n'aurons rien à redouter de la concurrence intérieure ou étrangère; la société sera sauvée, et nous ne serons pas précipités dans un abîme sans fond, ainsi que veut le faire croire le *Courrier* aux badauds qui le lisent et l'écoutent.

Après avoir dit un mot aux bleus, passons aux blancs. L'*Union Nationale*, comme on le sait, ne veut pas le bien-être des masses sur la terre, qui ne doit être qu'une vallée de larmes et de misères, attendu que nous ne devons espérer le bonheur que dans l'autre monde. Cette bonne feuille croit ou fait jésuitiquement de croire qu'elle nous présente du nouveau, en revenant aux maîtrises et en faisant du rococo social.

L'*Union Nationale*, pour esquiver l'association, où l'éducation professionnelle et morale serait donnée à tous également, puisqu'elle serait gratuite et obligatoire, veut empêcher la vocation de se déterminer, en limitant le nombre des apprentis dans chaque atelier. Elle se borne à demander quelques améliorations, telles que la suppression de l'impôt des portes et fenêtres, que la plupart des ouvriers ne paient pas, faute de pouvoir acquitter le loyer. Elle voudrait aussi que l'on supprimât ou que l'on réduisît les droits d'octroi, au moment où la ville est obérée outre mesure.

Allez donc, vous qui ne pouvez sortir de ce cercle étroit de vos idées et de vos habitudes égoïstes! Secouez le sommeil où vous et les vôtres êtes plongés; frottez-vous les yeux et regardez en face l'aurore du jour nouveau qui va luire. Voyez la vieille société chancelante et même renversée, et regardez poindre à l'horizon le socialisme amenant à sa suite la régénération sociale, les principes immortels de solidarité, d'équité et d'égalité, tels que les veut l'Evangile, dont le vrai sens a été si longtemps faussé ou méconnu.

Ce nouvel état de choses, que doit nous procurer l'association, peut seul mettre un terme aux révolutions qui vous effraient, et renverser pour toujours l'ordre social actuel, qui, à l'examiner de près, est un vrai désordre et la cause de tous les maux qui ont affligé l'humanité pendant tant de siècles.

A. M.

Honnêtes gens et canaille.

Le peuple, que tous les gouvernements ont travaillé à abrutir, que tant de plumes mercenaires ont diffamé et peint comme un animal aux appétits grossiers, alors même que ces vices et ces excès prenaient leur source dans la condition que lui avait faite ceux qui sont acharnés à le calomnier; le peuple, disons-nous, aime le beau, le

grand, et possède la générosité au suprême degré. Aux jours des révolutions, personne ne lui conteste ses mérites; au contraire, c'est à qui lui touchera la main, lui donnera l'assurance de son dévouement à la cause démocratique, et des marques affectueuses de la plus vive sympathie. Témoin, les *Voraces*: dans les différents et fêtes des quartiers aristocratiques, ils étaient invités premiers, ils ouvraient les marches et occupaient les places d'honneur dans les banquets. Enfin, pour qui étaient toutes les louanges, toutes les caresses, toutes les finesses de l'adulation? Pour les *Voraces*; oui pour les *Voraces* seuls! Qu'ont donc fait ces hommes pour s'être attirés depuis tant d'injures et de menaces? Rien; seulement ils n'ont pas fait les premiers ce qu'il fallait faire: ils n'ont pas suffisamment maintenu l'ordre, en mettant leurs ennemis dans l'impossibilité de leur nuire, et en s'opposant dès le principe à leur armement, mesure qui les eût empêchés de lever la tête. Triste exemple, Messieurs.

Le peuple ne vous a ni menacés, ni rien demandé, et il vous a montré jusqu'à l'évidence à bien des reprises, qu'il ne voulait que ce qui lui appartenait bien, le droit de travailler pour vivre. Pourquoi donc l'accusez-vous de vouloir bouleverser la société? D'abord où en puisez-vous la preuve? ensuite la société est-ce vous? Vous en faites partie, mais vous n'êtes que la minorité, et c'est vous que l'on pourrait avec quelque raison traiter de factieux, que vous en pervertissez l'ordre.

Agioteurs, marchands, cessez donc de mesurer à l'aune la prospérité des nations. Le taux de la rente, les valeurs factices de ces flots de papiers ne sont rien, le travail seul produit légalement. Vous dites que le peuple est bête et grossier, mais que doivent dire de vous les hommes qui ont vu l'intérieur d'une salle de bourse? honnêtes gens, hommes comme il faut! en beaux habits et gantés de jaune, vous vous poussez, vous vous ruez les uns sur les autres avec une brutalité sans exemple ailleurs que dans votre foire de damnés! le visage décomposé, les yeux hagards, la voix rauque, vous hurlez pis que des loups et donnez à votre assemblée, par l'animation, l'aspect de l'intérieur d'un brûloir (1)!

Ces gens-là (ceux qui ont le dessus aujourd'hui) trouvent le peuple si peu raisonnable d'oser demander, pour son travail, un salaire suffisant et plus de continuité dans l'emploi de ses bras, qui l'accusent de vouloir le pillage et l'anéantissement de la propriété, pillent et détournent, tous les jours les badeaux qui s'aventurent dans leurs antres. Répondez, messieurs, dites-nous si vos tripotages, que vous appelez, à bien juste titre, jeux de bourse, sont légaux. Pourquoi la loi ne vous autorise-t-elle pas à faire ce que tout créancier est en droit envers un débiteur qui ne peut pas payer? C'est qu'elle a reconnu avant nous que vos jeux ne sont pas plus honnêtes que ceux que la police prohibe sur nos places et qualifie de vol!

Arrière donc, gens honnêtes qui vivez sur les lisnières de la cour d'assises! dormez en paix, le peuple ne veut rien vous prendre, il n'est pas recéleur! il n'a qu'une envie, c'est de vivre par le produit de son travail; il ne fait qu'un vœu, il est pour l'humanité.

Que Dieu protège la France et préserve son avenir de vos mains!...

A. C.

Les Socialistes et les Industriels.

Le citoyen Schmit défend la concurrence au nom de la liberté. Il a raison, la concurrence est un des plus malants les plus énergiques de la production, il ne faut pas la supprimer.

Mais, dans l'état actuel de l'industrie elle a des conséquences déplorables.

Elle engendre la fraude, la sophistication des produits; l'abaissement des salaires;

(1) Tour de briques que la Sainte Inquisition remplissait d'hommes, pour les faire brûler avec économie.

La ruine des petits entrepreneurs, industriels, commerçants, etc., au profit des gros capitalistes.

Il faut donc la régler. Mais l'expérience a prouvé qu'en ces matières les mesures répressives sont complètement impuissantes. Voyez ce qui est arrivé de toutes les lois analogues, sur le travail des enfants dans les manufactures, les coalitions d'entrepreneurs, le commerce des vins, etc.

Le seul procédé pour rendre la concurrence profitable et sans danger, c'est d'en neutraliser les désastreuses conséquences par la solidarité.

Dans une bataille, chaque corps d'armée, chaque légion, chaque bataillon, chaque compagnie rivalisent, chaque individu cherche à surpasser son voisin; et cependant aucun inconvénient n'en résulte; au contraire, les efforts de chaque fraction vont s'ajouter aux efforts de l'ensemble; la rivalité est partout, entre les corps et les individus, mais le but est commun: la défense du pays; et plus chacun met de passion à l'emporter sur son voisin, plus on a de chances de remporter la victoire.

Voilà ce qu'il faut introduire dans l'industrie:
La concurrence dans le détail;
L'unité dans l'ensemble. (Démocratie pacifique.)

Prophéties du citoyen de Chateaubriant.

Au train dont nous allons, les fermiers demanderont bientôt aux possesseurs du sol pourquoi ils labourent les friches, tandis que lui se promène les bras croisés; pourquoi ils n'ont qu'une blouse de toile, tandis qu'il porte une redingote de laine. La propriété industrielle n'est pas plus à l'abri que la propriété territoriale. Faites donc aujourd'hui, après l'affaire de Lyon, que le fabricant soit le maître dans sa fabrique, que ses ouvriers ne lui demandent pas, si bon leur semble, d'entrer le samedi en partage des profits de la semaine! Faudra-t-il établir une garnison de vingt-six mille hommes dans chaque ville manufacturière, et mettre un soldat en faction auprès de chaque aune de ruban ou de drap? Mais, que dis-je, faites donc que vous soyez roi, ministre, et le reste, sinon pour rire, et tant qu'il plaira à votre voisin. Un temps viendra où l'on ne concevra pas qu'il fût un ordre social dans lequel un homme comptait un million de revenu, tandis qu'un autre homme n'avait pas de quoi payer son dîner. Un noble marquis et un gros propriétaire paraîtront des personnages fabuleux, des êtres de raison.

Le club Central démocratique.

Il faut cependant en finir avec ces éternelles diatribes contre le club Central. Il semble, à entendre certaines gens, que c'est un ancre, un repaire de gens n'ayant d'hommes que le nom, et prêts, à un moment donné, à marcher contre leurs concitoyens le fer et le feu à la main.

Si ces attaques ne venaient que de gens notoirement opposés à nos idées, nous ne prendrions pas la peine de répondre, mais il est des républicains que nous croyons sincères et qui ne s'en font pas faute. Ces attaques, au surplus, ne sauraient nous surprendre: on n'attaque que ceux qui sont forts, et dans plus d'une occasion le club central a montré qu'il savait agir.

On sait assez dans quelles circonstances le club Central s'est fondé. Après la révolution de Février, un grand nombre de clubs se formèrent à Lyon en vue surtout des prochaines élections. Mais on comprit bientôt que si on ne réunissait pas tous les clubs dans une même pensée commune, si on ne centralisait pas toutes ces forces éparses, les élections appartiendraient entièrement au parti monarchique. Des hommes énergiques se réunirent donc et fondèrent un club des clubs, où les sociétés affiliées envoyèrent des délégués, afin de s'entendre sur le grand œuvre des élections, d'où devrait sortir la République.

D'autre part, les typographes firent un appel à toutes les corporations et formèrent un Comité central des travailleurs qui, marchant de pair avec le club Central, dut finir par se fusionner avec lui.

Dès-lors le club Central a agi avec une force incroyable; il a surexcité chez tous les hommes du peuple la fibre démocratique, et dans son activité il se montra à la hauteur de la situation. L'histoire dira ce concours de délégués qui, au nombre de plus de 500, agitaient les hautes questions politiques et les résolaient admirablement.

La liste du club Central eut la majorité, pour les élections nationales, dans la ville de Lyon et dans les villes suburbaines. Si la campagne a détruit l'ouvrage de la ville, c'est que là l'argent, aidé de la calomnie, a travaillé avec une incroyable persistance.

A côté du club Central s'étaient formés d'autres clubs, d'autres comités généraux, essayant aussi d'imprimer une impulsion à l'opinion publique qui allait se manifester dans les élections. Le comité du quai de Retz, composé d'hommes appartenant à l'ancienne opposition dynastique et de quelques républicains, se méprenant sur les effets du suffrage universel appliqué pour la première fois, pensant aussi peut-être, que les voix se diviseraient beaucoup, espérait faire passer sa liste de candidats. Sa défaite fut entière.

Le comité général, composé en majeure partie de gens qui subissaient la révolution, qui travaillaient en criant plus haut que tout le monde: Vive la République! à la détruire; ou tout au moins à la rendre impuissante, à

démolir les vieux privilèges; ce comité, disons-nous, a réussi à faire la majeure partie des élections.

Ce triomphe a sensiblement ému la population. Une agitation sourde faisait pressentir un orage.

Alors le club Central, loin d'abdiquer, a senti toute la grandeur de sa mission, qui devait être toute de discussion pacifique et non de haine et de vengeance, il a prêché le calme et la paix, et il a été assez heureux pour réussir cette fois et deux autres encore. C'est le plus beau titre dont les membres de ce centre démocratique ont le droit de s'enorgueillir; c'est une satisfaction intime qui doit grandement les dédommager de toutes les calomnies auxquelles ils ont été en butte.

Il est évident qu'après l'expérience de sa défaite dans les élections nationales, un rapprochement aurait dû se faire entre les républicains qui votaient en dehors du club Central et le club central lui-même.

Bien qu'une différence d'opinion existât entre celui-ci et ceux-là sur la marche à imprimer au nouveau gouvernement, toutefois cette différence n'était pas tellement forte que, tout en la ménageant, les uns et les autres ne pussent à l'avenir voter ensemble.

Malheureusement, les hommes politiques et sociaux qui se trouvaient alors à la tête du club Central ne se pénétrèrent pas assez de cette idée, et ils continuèrent à agir dans toute la pureté de leurs vues, sans vouloir transiger en rien.

De là cette scission entre républicains francs et sincères, dont les uns ne voulaient pas être exclusifs, et dont les autres ne promettaient pas la moindre concession. De là aussi la présentation de listes, dans les élections subséquentes, qui contenaient des noms peu faits pour se trouver ensemble.

Un reproche a été fait au club Central, c'est sa permanence qui, dit-on, est un sujet d'inquiétude pour la ville; mais cette permanence résulte de la force même des choses.

Dans un Etat démocratique où tout fonctionnaire public doit sortir de l'élection populaire, il importe que le peuple ait, là, siégeant constamment à ses côtés, son comité électoral, fixant ses irrésolutions, lui indiquant ses candidats.

Il importe encore que ce comité central, composé d'hommes sincèrement démocrates, siège en permanence afin de prescrire des règles de conduite dans des circonstances difficiles; et à ce devoir, le club Central, jusqu'à ce jour, n'a pas manqué, au grand avantage de la paix publique. Du reste, plus nous avancerons dans la pratique du gouvernement républicain, moins souvent ces circonstances difficiles se présenteront. Si donc le club Central doit être en permanence, c'est surtout à l'époque des élections.

Le club Central a eu, comme toutes les institutions nouvelles, ses moments de petite guerre intestine; mais il n'a jamais failli à sa mission.

Des hommes de cœur et d'énergie ont toujours été appelés à diriger ses discussions.

Organisé démocratiquement, il ne pouvait accepter de dictateur, et son président est élu chaque mois.

C'est ainsi que nous y avons vu figurer tour-à-tour les citoyens Guillemaïn, Berthaud, Cautel-Baudet, Charavay, Vindry et Grinand.

Pourtant, aux élections communales, nous l'avons vu agir avec assez peu d'entente.

Plusieurs clubs ont voulu agir en dehors de lui; des dissensions se sont manifestées, et le danger d'une complète défaite a pourtant fini par faire taire les prétentions diverses, pour tâcher de se rallier. Mais il était trop tard; le temps a manqué. Et puis, soit prétentions fédératives, soit trop de confiance en ses propres forces, soit enfin la coupable indifférence du tiers des électeurs, la démocratie s'est encore divisée au jour de la votation.

Mais elle a reçu une rude leçon, dont il est temps encore pour elle de profiter.

Les prochaines élections communales se présentent aux électeurs, comme le moyen de reprendre une éclatante revanche.

Voici qu'il est bruit d'une fusion à laquelle nous ne saurions trop applaudir, fusion qui concilierait au club Central tout ce qu'il y a de républicains démocrates.

Il est constitué sur des bases sages, régulières et assez solides pour dissiper les craintes de ceux qui le croiraient dirigé par des mains inhabiles ou par de tièdes républicains; c'est pourquoi, fort de son ensemble et en vue d'amener à lui les voix indécises pour les prochaines élections communales, il aurait adopté, dit-on, un moyen de transaction en acceptant quelques candidats du comité républicain du quai de Retz, qui, à son tour, porterait aussi ceux que lui désignerait le club Central.

Nous ne savons jusqu'à quel point cette transaction est négociable, car elle devra être acceptée par les chefs respectifs, toutefois nous déclarons que cette fusion est entièrement dans nos vues et que nous nous prêterons de grand cœur à en recommander l'accomplissement.

On ne peut se dissimuler que dans ces deux partis il y avait un peu de camaraderie dans les candidats proposés, et que la fusion ne fera ressortir que les candidats tous dignes de siéger au banc démocratique du conseil municipal. L'union fera triompher la cause de la République, nous avons le droit de l'espérer.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, 21 juillet 1848.

A onze heures, ce matin, ont eu lieu à St-Germain-

des-Prés, les funérailles du citoyen Dornès, avocat, l'un des principaux rédacteurs du National, et membre de la chambre des représentants. On s'est réuni à la maison mortuaire, rue de Seine-St-Germain, 10. Une compagnie de la 10^e légion, 3^e bataillon de la garde nationale, une compagnie du 14^e léger, commandée par un chef de légion et une compagnie du 5^e bataillon de la garde mobile, rendaient les honneurs militaires au représentant du peuple. Les cordons du poêle étaient tenus par le citoyen Corbon, vice-président à l'Assemblée nationale; le citoyen Goudechaux, ministre des finances; le citoyen Ch. Thomas, directeur du National, et le citoyen Voiret. Les insignes de représentant du peuple, les épaulettes et le sabre de simple garde national du défunt étaient portés sur un coussin de velours noir par un maître des cérémonies. La grande députation de l'Assemblée nationale, à laquelle s'étaient joints un grand nombre de représentants, suivait le char funèbre paavoisé, portant l'initiale D sur les portières et trainé par deux chevaux richement caparaçonnés.

On remarquait parmi les représentants le citoyen Marie, ministre de la justice, ami intime de Dornès; le citoyen Ferdinand Flocon, le citoyen Louis Blanc et le citoyen Crémieux, tous anciens membres de la commission du pouvoir exécutif, le citoyen Dupin aîné, le général Perrot, chef de l'état-major général de la garde nationale, de nombreux officiers de l'état-major de la garde nationale, la rédaction du National, des députations des officiers et des gardes nationaux de toutes les légions, un grand nombre d'hommes de lettres, des élèves de l'Ecole polytechnique, etc. La force armée formait une double haie, à droite et à gauche du cortège, et marchait devant et derrière pour le protéger. Après les princes de l'Eglise, le cortège est parti pour le cimetière du Mont-Parnasse, où plusieurs discours ont été prononcés avant la clôture de la tombe.

Dornès était le seul rédacteur du National, qui fut resté de l'époque d'Armand Carrel, et comme lui, il est mort d'une balle reçue dans l'aîne et au mois de juillet.

Carrel mourut le 24 juillet 1835. Dornès est mort le 20 juillet 1848.

L'un repose à St-Mandé, l'autre au Mont-Parnasse.

— Les députés qui sont revenus de la cérémonie funèbre du citoyen Dornès, ne sont pas encore réunis dans la salle de l'assemblée. La séance sera à peine ouverte à 4 heures 1/2.

— Les ministres seront entendus demain à la commission de la loi sur la presse et sur celle des cautionnements.

— Les conseils de guerre commenceront la semaine prochaine à juger les insurgés arrêtés. Les moins coupables seront les premiers jugés, et les plus compromis, les derniers.

— On s'occupe dans les bureaux de la nomination des membres qui devront procéder à l'enquête relative à la nomination du représentant de Vaucluse. Les investigations devront porter non-seulement sur l'élection du représentant Gent, mais aussi sur l'action directe de tous les fonctionnaires publics qui ont participé à cette élection.

— On arme en ce moment de canons les remparts de forts détachés, convertis en prisons d'Etat.

Le fort de l'Est, à St-Denis, a déjà mis ses quatre bastions en état de soutenir un siège.

Les embrasures fascinées et planchayées sont faites, et de nombreux canons de siège sont établis sur tous les points.

On est en train d'armer sur le même pied les autres forts-prisons.

— Il paraît décidé que la ville de Paris va racheter tous les ponts à péages.

— Le bey de Tunis vient, sur la demande de notre consul général, d'accorder l'autorisation de fonder un monastère français près de l'endroit où la France a fait construire une chapelle qu'elle a placée sous l'invocation de St-Louis.

— On annonce que d'après les réclamations unanimes qui lui ont été adressées, le gouvernement a décidé qu'un projet de décret serait présenté à l'Assemblée nationale, afin de lui demander le crédit nécessaire pour faire des avances aux pêcheurs nécessiteux de nos ports de mer qui ne peuvent, faute d'argent, se livrer à l'exercice de leur industrie.

— Le ministre de l'instruction publique doit demander prochainement que la gratuité soit appliquée aux élèves de l'Ecole Normale supérieure.

— Le bruit s'est répandu que la nouvelle était arrivée au gouvernement, par la voie de Constantinople, que M. Stoudza, prince régnant de Valachie, venait de mourir du choléra, à Jassy.

— On calcule que la liquidation commencée des caisses d'épargne et des bons du trésor, ne sera pas terminée avant sept ou huit mois.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 20 juillet 1848.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur la proposition du citoyen Glais-Bizoin, relative aux chemins vicinaux.

Adoption de divers projets de loi d'intérêt local, et du projet sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1848.

q ammod au é s'icmnoab no' l'emp noizim

Le citoyen Lagrange demande qu'en conséquence de la cérémonie des obsèques du citoyen Dornès, la séance publique de demain ait lieu à une heure au lieu de onze.

Correspondance particulière du Peuple Souverain. Séance du 21 juillet.

Nous ne pouvons aujourd'hui donner le compte-rendu des discussions de la chambre. La plupart des membres de l'assemblée ayant assisté aux obsèques du citoyen Dornès, la séance ne s'est ouverte que vers quatre heures et demie.

Commission pour l'organisation du travail. Séance du 2 juillet 1848.

L'an mil huit cent quarante-huit et le deux juillet, se sont réunis les membres composant la commission. Les membres présents sont les citoyens Brosse, Coignet (A.), Coignet (F.), Coummer, Covillard, Lambert (Louis), Maguin, Morlon, Peygnoux Renaud, Cros fils, Charavay.

Délégués des corporations: Barange, Beau, Bernix, Bouvier, Camus, Converset, Coret, Desvigne (Ph.), Desvigne (Anth.), Pelletier, Pailley, Ragey, Roussy, Vachon, Vittet.

Le citoyen Covillard fait lecture d'une lettre que lui a écrite le citoyen Edant, vice-président de la commission, pour le prier de vouloir bien présider les séances du comité, attendu que d'autres fonctions administratives le retiennent à l'Hôtel-de-Ville, et que les citoyens Morellet et Benoit sont absents de Lyon pour d'autres missions.

L'assemblée consultée sur les conclusions de cette lettre, y adhère à l'unanimité.

La séance est ouverte à neuf heures et demie du matin. La parole est au citoyen Coignet (François), pour la lecture de son projet qu'il avait été chargé de rédiger d'après les divers amendements adoptés par la commission.

Après cette lecture, il soumet à l'assemblée, les conclusions suivantes, qu'il considère comme devant nécessairement servir de préambule ou préface au projet, pour lui donner plus de force:

« Le comité du travail de Lyon, dans la séance du 2 juillet 1848 :

Après avoir entendu le rapport du citoyen Coignet (F.), au nom de la commission, composée des citoyens Covillard, Chauvot, Desvigne (A.) et Desvigne (Ph.), Peygnoux, Briot et Coignet (Fr.), rapporteur. laquelle avait été chargée de faire un rapport sur divers projets d'association.

Après avoir délibéré pendant sept séances consécutives,

Adopte les conclusions suivantes:

« Considérant que l'anarchie et les désordres qui existent actuellement dans l'industrie et le commerce, ont amené une haine désastreuse entre les diverses classes de citoyens; laquelle a eu et aurait peut-être malheureusement encore pour résultat la guerre civile avec toutes ses horreurs;

« Considérant; qu'il faut dans le plus bref délai et par tous les moyens possibles, apporter un remède à un état de choses aussi injuste et aussi inhumain;

« Considérant que, s'il ne faut point sacrifier et spolie les droits acquis, il faut néanmoins faire reconnaître les droits du travailleur en élevant le salaire au rang d'associé;

« Considérant que les réformes proposées sont de nature à faire diminuer le prix des produits, et par conséquent, à appeler à la consommation, une grande partie du peuple qui en a été privé jusqu'à ce jour;

« Considérant que cette augmentation de consommation, fera augmenter la production et amènera comme conséquence la restauration de l'industrie et la hausse des salaires;

« Considérant que les principes d'association proposés au comité au nom de la commission, sont de nature à concilier tous les intérêts et à rétablir l'union et la fraternité entre tous les producteurs, et qu'ils sont d'une réalisation facile et immédiate;

« Considérant en outre, que l'institution des agences communales présentée par le citoyen Coignet (François), pourrait avoir pour conséquence par sa réalisation:

- 1° Le rétablissement du crédit, et par conséquent de la production et de la consommation;
2° Le rétablissement de la vérité et de la bonne foi dans le commerce;
3° L'abolition de la spéculation et des accaparements;
4° L'abolition du chômage;
5° L'abolition des disettes;
6° La réforme radicale des impôts;
7° L'amélioration profonde du sort des travailleurs;
8° La suppression de la concurrence anarchique, remplacée par la concurrence émulative;
9° L'abolition de la faillite, etc., etc.

Le comité du travail de Lyon adopte les principes généraux d'association présentés au nom de la commission; il adopte également le projet d'association des agences communales.

Les citoyens Gros (Pierre) et Charavay protestent

Contre le dernier paragraphe de cette proposition, la considérant comme contraire aux attributions du comité. Ils rappellent que la commission a été créée pour élaborer des projets et les soumettre au gouvernement, mais non les adopter d'une manière définitive. Car, s'il en était ainsi, que le comité du travail adoptât un projet définitif, ses travaux se trouveraient terminés, et il n'aurait plus qu'à se retirer; tandis qu'au contraire, il doit être toujours en permanence.

Pour concilier toutes les opinions, le citoyen Coignet (F.) propose d'ajouter le paragraphe suivant:

« Par l'adoption de ses divers projets, le comité du travail de Lyon, n'entend point s'interdire d'adopter tout autre projet dont l'importance et la réalisation juste et possible lui paraîtraient démontrées. »

Cet amendement mis aux voix est adopté.

Le citoyen Coignet propose encore que trois membres soient nommés délégués du comité de l'organisation du travail de Lyon:

1° Pour soumettre ces deux projets à l'approbation des autorités administratives de Lyon;

2° Pour se transporter auprès du gouvernement pour en solliciter la réalisation par tous les moyens en leur pouvoir, sauf toutes modifications indispensables;

3° Ces délégués devront, pour obtenir la réalisation immédiate du projet d'association, demander au gouvernement qu'il garantisse les pertes que pourrait faire la première association importante, qui se fonderait sur les bases posées dans le projet.

Il propose, en outre, qu'une autre commission composée de plusieurs membres soit nommée pour rechercher les moyens les plus convenables pour donner à ces projets la plus grande publicité possible, soit par la voie des journaux, soit par des publications.

Toutes ces propositions sont adoptées.

Les citoyens Morellet, président du comité, et le citoyen Cady, membre, étant déjà à Paris pour des projets, et le citoyen Coignet (François) devant y aller bientôt, la commission nomme ces trois membres, délégués auprès du gouvernement.

On nomme pour faire partie de la commission chargée de la publicité des projets, les citoyens Covillard, Morlon, Coummer, Coignet et Renaud.

On propose d'ouvrir une souscription pour subvenir aux frais d'impression des divers projets que la commission aura reconnus assez importants pour être publiés.

Cette proposition est appuyée par plusieurs membres.

On décide que la souscription sera ouverte immédiatement, et que des listes seront présentées aux diverses corporations, afin que ceux qui voudront prendre part à cette œuvre de propagation puissent y souscrire.

Le citoyen président annonce que le citoyen Maire est dans l'intention de donner suite à la décision qui a été prise par le comité, relativement à la création d'un bureau de placement pour chaque corporation.

Il propose aux délégués de soumettre à leur corporation les questions suivantes:

- 1° Si les bureaux actuels de placement resteront tels qu'ils sont, ou s'ils seront supprimés;
2° Si on établira un seul bureau, ou s'il y en aura plusieurs;
3° Si les ouvriers doivent payer une rétribution pour être placés, ou si le placement sera gratis.

Le citoyen Coret dit qu'un projet de ce genre a été présenté au citoyen maire, et qu'il est lui-même dans l'intention d'en élaborer un très-détaillé et très-étendu à ce sujet, et qu'il pourra le soumettre à l'appréciation du comité dans le courant de la semaine.

Le citoyen Coignet (Antoine) croit qu'un seul bureau pour toutes les corporations pourrait apporter de la confusion, et qu'il vaudrait mieux que chacun ait son bureau spécial.

Le citoyen Camus, délégué des ouvriers cordonniers, dit qu'il y a des corporations très-nombreuses qui nécessitent à elles seules l'établissement d'un bureau.

Le citoyen Desvigne (Ph.) demande qu'une commission spéciale soit nommée pour élaborer et formuler un projet qui sera soumis au comité, dans une prochaine séance.

Les citoyens Peygnoux et Ragey sont du même avis. Ils demandent que la chose se fasse le plus tôt possible, afin qu'après avoir été discuté, le projet soit remis au citoyen maire, qui le soumettra à la sanction du conseil municipal.

Les citoyens Covillard, Peygnoux, Brosse, Pailley, Coret, Noël et Desvigne (Ph.) composent cette commission. Elle se réunira demain à cinq heures du soir.

L'ordre du jour appelle lecture d'un travail du citoyen Morel. Il fait lui-même cette lecture et fait comprendre à la fin que ce travail est une sorte d'avant-propos au projet d'engrenage de la fabrique, qu'il a déposé depuis longtemps à la commission.

Le président fait lecture de deux lettres.

La première est du citoyen Mazaré, délégué des maîtres-mouliniers, par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Elle se termine par son approbation et quelques éloges au projet du citoyen Coignet.

La seconde vient des maîtres-mouliniers, qui protestent de nouveau contre l'appréciation de leurs ouvriers sur les bénéfices qu'ils peuvent réaliser. Ils annoncent en même temps qu'ils retirent leur délégué du comité du travail comme ayant terminé sa mission.

Le président ne pense pas qu'il soit utile de faire réponse à ces lettres. Il consulte l'assemblée à cet égard.

On décide qu'il n'y sera pas donné suite, attendu que les ouvriers, perdant sans doute l'espoir d'une conciliation, se lassent de réclamer.

Le président propose de donner à la brochure qui devra contenir les projets que la commission vient d'adopter, le titre suivant:

« Projet d'association libre et volontaire, entre les chefs d'industrie et les ouvriers, ou réforme commerciale, adoptés et publiés par le comité de l'organisation du travail de Lyon. »

Et pour épigraphe:

« L'union fait la force, donne la richesse et produit le bonheur. »

Ce titre est adopté.

La séance est levée à midi.

Chronique locale.

Il circule en ce moment, dans le public, une pétition d'une haute importance pour le peuple, car elle touche à ses intérêts et à la possibilité d'exercer son droit: c'est celle des ouvriers lyonnais au citoyen préfet du département du Rhône. Elle a pour but de faire fixer, par ce magistrat, les élections municipales à un dimanche. Nous espérons qu'il en comprendra la portée et que sa bienveillance fera justice!

Il y a quelques jours, il se signait avec empressement, dans les compagnies de la bien malade garde nationale, une pétition à l'adresse du citoyen ministre de l'intérieur: c'était la demande à son excellence républicaine, de confier le commandement supérieur de notre garde nationale future au citoyen Fumat, déjà ex-chef d'état-major provisoire, colonel de notre légion de gendarmerie. Nous ne pouvions qu'applaudir à ce choix qui, entre tous, nous paraissait le meilleur pour le moment. Nous apprenons qu'il vient de remercier la garde nationale de cette haute marque d'estime, dans une lettre adressée à l'un de ses concurrents.

Si nos renseignements sont exacts, le citoyen Fumat serait appelé à Paris pour prendre un commandement, en qualité de général de brigade.

Tout en félicitant le nouveau général, qu'il nous soit permis de nous plaindre; car il nous reste maintenant en perspective pour chef, le manque de savoir suffisant et Henri V par procuration!

Le 22 de ce mois, une petite fille de l'âge de cinq à six ans était à chercher sa mère qu'elle disait avoir été à la Platte; cette jeune fille, qui avait été conduite par un citoyen en différents sens de la place des Cordeliers, avait des cheveux bruns tressés derrière, de petites boucles d'oreilles et des souliers d'étoffe à rebords vernis. Ce citoyen, las de ne pouvoir apprendre de cette enfant la demeure de ses parents, l'a remise à un autre citoyen, demeurant rue Blancherie, n. 4, au deuxième étage. Si les parents ne l'avaient pas retrouvée, ils pourraient la réclamer au lieu indiqué.

On nous prie de publier la lettre suivante:

Citoyen Rédacteur, Je viens de lire dans les journaux un projet de loi sur la construction des bâtiments, qui seraient libres d'impôts pour dix ans. Quoique ce projet ne soit qu'un fragment, un juste-milieu de celui que j'ai présenté, je réclame le mérite de l'avoir proposé le premier, d'abord le 15 mars, au citoyen Dupont (de l'Eure); le 15 mai, au citoyen Ledru-Rollin; encore le 16 juin, au citoyen Ledru-Rollin; et notez, de plus, que chaque fois que j'en ai envoyé aux principaux journaux de Paris dix tableaux semblables à celui que je vous présente.

La discussion de ce projet a eu lieu précisément le 14 juillet, au moment que je me trouvais persécuté à Semur (Côte d'Or) devant le procureur de la République, pour la vente de ce même tableau.

En attendant que vous ayez l'extrême bonté d'insérer le contenu total du tableau susdit, je vous prie de faire connaître la présente protestation.

Salut et fraternité. MAILLARD, rue Belle-Cordière, 2.

Départements.

Brest. — Jeudi, à 4 heures du soir, un violent incendie a éclaté dans le village de Trégouou, près Lamillis. Quarante-huit habitations de journaliers, toutes couvertes en chaumes, ont été la proie des flammes. On n'a heureusement pu à déplorer la perte de personne. Les habitants de Lamillis et ceux des bourgs environnants de Trégouou se sont empressés d'accourir sur le lieu du sinistre; mais l'éloignement et le manque de moyens propres à combattre l'incendie, ont favorisé les progrès du feu qui, à onze heures du soir, n'était point encore complètement éteint. Ce malheur, dont la cause est attribuée à une imprudence, va accroître encore la misère déjà si grande de cette population. Rien n'est assuré.

Un suicide, précédé et accompagné des plus affreuses circonstances, vient d'avoir lieu à Beurlay (Charente-Inférieure). Un sieur Jouand, épiciier, avait été arrêté le 26 juin, sous la prévention d'un crime horrible! Après avoir commis un attentat à la pudeur de sa fille, il avait cherché à lui donner la mort. Le 13 de ce mois, Jouand s'est tiré un coup de pistolet dans la bouche; il vivait encore, et sanglant et mutilé, il est allé se précipiter dans une mare. Deux heures après il rendait le dernier soupir.

— Un affreux malheur vient d'arriver au lac St-Front (Haute-Loire). Trois sœurs de la communauté de Montusclat, voulant faire une promenade sur le lac en compagnie de quatre de leurs jeunes élèves, eurent l'imprudence de se placer toutes du même côté du bateau, qui chavira tout-à-coup et disparut dans le gouffre, emportant avec lui religieuses, pensionnaires et batelier.

Jusqu'à présent, sur huit cadavres, cinq seulement ont pu être retirés du fond de l'abîme.

— Le *National de la Gironde*, publie la note suivante : « L'arrivée dans nos murs de quelques ouvriers cherchant du travail et que l'administration municipale a renvoyés chacun dans leurs départements, en leur accordant des passeports, avec secours de route, avait servi de fondement aux alarmistes pour faire courir des bruits absurdes qui, dans ces temps d'inquiétude où nous sommes, ne manquent pas de s'accréditer. On prétendait que des insurgés de Paris arrivaient chaque jour en grand nombre, manifestant hautement sur la route leurs intentions attentatoires à la propriété.

« On les rencontrait même, disait-on, dans les rues, le soir, jetant sur les passants des regards sinistres ; et un de ces pauvres gueux qui pullaient dans les grandes contrées de population, vieillard et infirme, qui passait dans le quartier Saint-Michel, cherchant un gîte, fut rencontré par un de nos terroristes, qui lança après lui une patrouille de la garde nationale. Arrêté immédiatement, on relâcha ce vieillard avant d'arriver à la mairie, convaincu de son incapacité de faire du mal. Nous engageons nos lecteurs à se prémunir contre les nouvelles de ce genre, qui tendent à détruire entièrement la confiance.

Espagne.

Tout l'intérêt des nouvelles d'Espagne se trouve porté en ce moment dans les provinces où s'agitent les partisans de la légitimité. Les démocrates se tiennent sagement en dehors de toutes ces intrigues et de ces menées et attendent que leurs principes aient assez profondément pénétré dans les masses pour leur permettre d'en espérer le triomphe.

Madrid, fortement comprimé, jette les yeux sur les provinces pour chercher les présages de sa délivrance ; mais s'il jouit momentanément de la tranquillité matérielle il est agité par les faux bruits. C'est ainsi que, tous ces jours derniers encore, on a parlé beaucoup d'une conspiration qui aurait été découverte à la Granja, où se trouve la cour, comme l'on sait. Ces rumeurs avaient pris tant de consistance que le gouvernement s'est vu obligé de les faire démentir par un de ses organes semi-officiels.

Au reste ce ne sont pas seulement les provinces Basques, la Navarre, la Catalogne et l'Aragon qui sont sillonnées par quelques bandes carlistes, il s'en est aussi montré dans la province d'Estramadure sur les frontières du Portugal. Une lettre de Mérida, que nous avons sous les yeux, nous dit que les défenseurs de Charles VI se sont organisés dans un bois voisin de Campo-Mayor, sur les confins de l'Espagne et du Portugal. Quelques contrebandiers se sont unis à eux. Ils sont commandés par l'ancien *cabecilla* Royor, qui a pour second un autre *cabecilla* assez connu, nommé Mariano Peco. D'assez nombreux exemplaires d'une proclamation signée de Royor ont été répandus. Cette proclamation, imprimée en Portugal, ressemble à celle qui a été publiée par Elío ou au moins sous son nom. Elle se termine par les mots : Aux armes, aux armes ! Vive le Roi !

Les lettres que nous recevons de notre frontière continuent à nous présenter la tentative des carlistes dans les provinces Basques et la Navarre comme sans espoir de succès. Ce n'est pas que les bandes carlistes aient disparu complètement ; non, elles existent toujours, mais elles ne sont pas fort redoutables et sont incapables, croyons-nous, de résister aux forces isabellistes contre lesquelles elles ont à lutter. Le courage ne leur manque pas, on le sait ; mais les armes, les munitions et surtout l'argent sont assez rares parmi elles. Aussi ne font-elles qu'une simple guerre de partisans qui cause des inquiétudes, sans doute, mais qui n'a pas encore créé un véritable danger.

— Le 12 de ce mois une faction navarraise a été mise en déroute, dans les montagnes d'Aucin, par une colonne isabelliste qui était sous les ordres du brigadier Eguiluz. Les carlistes ont eu 10 hommes tués, divers blessés et 5 prisonniers dont 3 officiers : ils ont perdu en outre 2 chevaux et une vingtaine d'armes à feu.

D'un autre côté environ 150 carlistes, vivement poursuivis par les isabellistes, ont été forcés de se réfugier sur le territoire français, près des Aldudes : ils ont été désarmés aussitôt. On prétend que parmi eux se trouvent les généraux Zabiri et Isarbe, trois colonels, sept commandants, douze capitaines, vingt-trois lieutenants, etc. Ce simple énoncé suffit pour nous prouver que les bandes carlistes ne sont pas encore sérieusement constituées, puisqu'elles comptent encore presque plus d'officiers que de soldats.

Ces 150 carlistes sont arrivés hier à St-Palais et sont dirigés sur Pau.

Une autre bande, composée de trente à quarante hommes et commandée par un nommé Lanz, assez connu dans le pays, se trouve sur la frontière, presque vis-à-vis Sare.

Le voisinage de ces bandes qui peuvent à chaque instant violer notre territoire, nécessite l'envoi de nouvelles troupes vers notre frontière. (*Sénielle des Pyrénées.*)

Allemagne.

HAMBURG, 16 septembre. — On écrit de Rendsbourg, 16 courant : « Je me hâte de vous annoncer que les conditions de la paix sont rejetées, et que par conséquent, la guerre avec le Danemark continuera. »

Angleterre.

LONDRES, 19 juillet — IRLANDE, DUBLIN, mardi soir. — Aujourd'hui, dans une réunion du conseil privé, sept districts ont été déclarés en état de siège. Ces districts sont : la cité et le comté de Dublin, la ville de Waterford et une partie du comté ; la ville et une partie du comté de Cork ; Le comté et la ville de Brogheda.

Le révérend père Byrne, arrêté pour délit de sédition, a été délivré par une population de Bridwell de Carrik, où hier, tous les détenus ont été mis en liberté. Il y a des nouvelles alarmantes de Waterford et de quelques autres localités. On dit que M. Meagher s'est rendu dans cette dernière ville, à l'endroit indiqué pour le Meeting, dans une voiture à six chevaux, suivi par les clubs de Waterford, équipés militairement. Lorsque le cortège est revenu le soir, les autorités ont voulu s'opposer à ce que le défilé eut lieu. On devait au besoin faire appuyer cette défense par la force armée et le canon. Les autorités de Waterford n'ont pas voulu sanctionner cette dernière mesure. Malgré toute cette opposition, le cortège a forcé le passage et des acclamations bruyantes ont eu lieu.

— Dans Londres, on disait que les mesures adoptées par le lord Lieutenant avaient été motivées par la découverte d'une conspiration régulièrement organisée pour une insurrection. Une époque particulière avait été fixée pour le jour où l'insurrection devait éclater.

— On dit que lord Clarendon va partir pour Londres cette semaine. Le but de son voyage serait, à ce qu'il paraît, de se consulter avec le gouvernement, sur l'état alarmant de l'Irlande, et de faire ressortir l'impérieuse nécessité d'adopter des mesures de rigueur pour la répression de l'insurrection.

— Il résulte des relevés officiels, fournis aux autorités du comté de Middlesex, que les dépenses de l'armement des constables spéciaux dans 16 paroisses (armement qui se compose de bâtons seulement), a été de 1,434 livres 15 schellings 10 deniers.

— La reine et le prince Albert ont rendu visite lundi, au comte et à la comtesse de Neuilly, à Claremont.

— Le *Stomboli* a apporté à Portsmouth des nouvelles de Lisbonne du 13 juin. On parle beaucoup de modifications du cabinet, mais il n'y a rien de positif encore. On croit que le ministre de la marine, baron de Ourem, partira ; on dit qu'il a déjà donné sa démission ; il sera remplacé par M. Gomez de Castro, ad interim. On assure qu'après la clôture des Cortès, les ultra-Cabralistes, reviendront au pouvoir.

Nouvelles diverses.

DEUX ÉPOUX BIGAMES. — Emeline Sturde a trop aimé : c'est ce qui l'a perdue. Elle n'avait pas quinze ans, que déjà elle avait abandonné le toit paternel pour suivre à New-York l'élu de son cœur, Albert Davis. Poursuivie de près par son beau-frère et mise en demeure de rentrer dans le sentier de la vertu, elle préféra les chaînes de l'hymen aux liens de sa famille, et consentit à légitimer par devant l'église ses amours avec Davis.

Mais, hélas ! Emeline était coquette... et légère... et jolie ; elle se lassa bientôt de sa nouvelle existence, et au bout de quelques semaines le jeune ménage était déjà séparé : Davis s'embarquait pour un long voyage, et Emeline, libre enfin, se livrait tout entière au plaisir et à la dissipation vers lesquels l'entraînaient ses instincts.

Cette vie dura deux ans, puis un beau jour Madame Davis fut présentée au capitaine Turner, qui, la croyant veuve, devint éperdument amoureux d'elle, et fut assez heureux pour lui faire accepter le titre de madame Turner. Tout alla bien les premiers temps, et le second époux d'Emeline emporta, en se rembarquant qu'il était le plus aimé des Paris. Mais cette douce illusion ne devait durer que jusqu'à son retour, car, pendant son absence, Emeline avait repris son train accoutumé.

De son côté, Davis était revenu, et avait convolé en seconde noces sans que le divorce fût intervenu. Une demande en séparation, formée par le capitaine Turner, fit découvrir toute l'histoire, et les deux jeunes gens, qu'une heure d'amour avait un moment réunis, devenus bigames chacun de son côté, se trouvent aujourd'hui confondus dans une même accusation, qui les conduira sans doute à une même condamnation.

— Le général Bèdeau n'a point été amputé ; il a été atteint d'une balle qui a traversé les muscles de la partie interne de la cuisse, mais qui ne présentait plus, le 20 au matin, aucun caractère de gravité.

— Les compositeurs typographes de la ville de Paris viennent de décider en commun qu'ils s'abstiendront de tout travail aux journaux politiques, dans le cas où la liberté de la presse serait entravée par des mesures oppressives.

— Un journal publie le fait suivant : « Une femme de chambre, placée depuis quelques années dans une bonne maison, est venue, il y a peu de jours, annoncer à sa maîtresse qu'elle était obligée de cesser son service. Cette femme de chambre était très-

aimée de ses maîtres, et ils firent près d'elle toutes les instances pour qu'elle restât avec eux. « C'est impossible répondit la femme de chambre : vous comprendrez facilement que je ne puis rester : mon mari vient d'être nommé préfet. »

— Aujourd'hui, Charles Albert a fait aux tailleurs de Paris, une commande de 100,000 capotes et tuniques, qui seront payées à raison de 7 fr. la tunique et de 4 fr. 75 cent. la capote ; elles ressembleront pour la forme, à l'uniforme des mobiles. Les draps ont été envoyés des fabriques de Turin.

— Le tribunal de police correctionnelle de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire du citoyen Outrebou, ancien notaire, prévenu de nombreux abus de confiance. Le tribunal faisant application au citoyen Outrebou des dispositions des articles 106 et 108 du code pénal, l'a condamné à deux ans d'emprisonnement, 1,000 fr. d'amende et aux dépens : fixe à un an la durée de la contrainte par corps.

— La commission chargée d'examiner le projet de décret sur l'impôt des successions et des donations, s'est réunie aujourd'hui pour procéder à la nomination de son président et de son secrétaire. Le citoyen Deslongrais a été nommé président et le citoyen Gaslonde, secrétaire. La commission s'est ajournée à mercredi 8 heures et demi du matin, pour la discussion du projet. Elle a demandé au ministère des finances communication des données statistiques sur lesquelles repose l'augmentation de 30 à 36 millions annoncée dans le nouveau système d'impôt.

— Deux arbres de la liberté ont été plantés après la révolution de février, l'un derrière et l'autre sur le côté droit du corps-de-garde de la place Maubert. Pendant les déplorables événements de juin, un projectile est venu abattre l'un de ces deux arbres, l'a coupé en deux par la moitié et réduit à l'état de maché à balai. Mais le propriétaire, bien qu'il ne fût guère plus gros que trois ou quatre doigts, n'a pas voulu mourir, et, depuis quelques jours, il s'est mis à repousser de nouvelles tiges qui déjà portent bourgeons et feuille. Cet amour de la vie n'a pas échappé aux habitants du voisinage, et il ont fait venir un pépiniériste pour tailler et arranger leur arbre de la liberté, puis ils l'ont entouré d'un charmant parterre et d'un grillage en lattes, sur lequel figure cette inscription : *Propriété nationale.* Le reste de la soirée s'est passé en fête, réjouissance et feu d'artifice, sans que le moindre trouble ait été signalé. (*Le Conciliateur.*)

— Très-décidément, le maréchal Bugeaud, duc d'Isly, est candidat aux fonctions de général en chef des troupes piémontaises. La *Revue des Deux-Mondes*, qui le compte parmi ses collaborateurs, le propose formellement au roi Charles-Albert. C'est du moins ainsi que nous semble devoir se traduire certain passage qu'on pourra lire à la page 288 de son dernier numéro : « Qu'on donne à cette armée un chef. Que Charles-Albert, obligé de pourvoir au soin de ses états... mette à sa tête un général blanchi dans la guerre... La France ne sera nullement embarrassée pour en désigner un, etc. » (*National.*)

ANNONCES.

VENTE NATIONALE.

PRODUITS RÉPUBLICAINS,

Ouverture des Magasins, demain lundi et jours suivants, rue des Souffletiers, 1, à l'angle de la rue Mercière.

Tissus, Indiennes, Madapolams. Toiles, Lainages, Mérinos, Châles, Soieries, et tout ce qui concerne la toilette pour dames et hommes.

Les classes ouvrière et bourgeoise trouveront un choix immense de toute espèce d'articles. Les prix seront réduits à la dernière extrémité.

Prix fixe sans rabais.

DAGUERRETYPE ARTISTIQUE

Et M. Adrien BERTRAND,

Ci-devant place des Terreaux, actuellement quai précédemment d'ORLÉANS, 39, à l'angle de la place d'Albon, en face le pont du Change, AU 1^{er} ÉTAGE.

PORTRAITS

Procédé perfectionné spécial, genre miniature, SANS MIROÏTÉ.

Épreuves de choix et SIGNÉES.

Tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. de l'après-midi.

FOIRE DE BEUCAIRE.

AVIS IMPORTANT.

Le propriétaire de l'HÔTEL DU NORD, ancienne maison Farot, a l'honneur de prévenir qu'il continue d'offrir au public une table servie avec soin, promptitude et propreté ; des appartements confortables et un choix excellent de vins français et étrangers. Le tout à des prix très-modérés.

Le directeur-gérant, FAURES.

Lyon. — Imp. veuve Arné, gr. r. Mercière, 44.